

Décret portant nominations et promotions,
à titre étranger, dans l'Ordre National
du Dahomey -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître de l'Ordre National,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964;

VU la Loi N°60-26 du 21 Juillet 1960 portant création de l'Ordre National
du Dahomey et la Loi modificative subséquente N°62-14 du 26 Février 1962;

VU le Décret N°61-202/PR. du 21 Juillet 1961 portant nomination du Président
et des Membres du Conseil de l'Ordre National, ensemble le Décret N°64-131/
PR.CH. du 2 Octobre 1964, maintenant, en exercice jusqu'à nouvel ordre le
dit Conseil;

SUR la Proposition du Ministre des Affaires Etrangères et après avis conforme
du Conseil de l'Ordre National;

Le Conseil des Ministres entendu;

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommés, promus et élevés dans l'Ordre National du Dahomey,
à titre étranger, pour prendre rang du 6 Octobre 1964 :

a) A la Dignité de Grand-Officier

MM. Henri ROCHEREAU, Président de la Commission du Groupe de
Développement Outre-Mer de la C.E.E.

b) Au Grade de Commandeur

Heinrich HENDUS, Directeur Général près la Commission C.E.E.
du Groupe de Développement Outre-Mer

Joseph Charles KASEL, Chef Service Protocole de la Commission du
Groupe de Développement de la C.E.E.

Jacques FERRANDI, Directeur du Fonds Européen de Développement
Outre-Mer (Commission de la C.E.E.)

Jean CHAPPERON, Directeur de Cabinet du Président de la
Commission du Groupe de Développement Outre-Mer
de la C.E.E.

c) Au Grade d'Officier

Michel CELLERIER, Chef Secteur Afrique Occidentale à la Direction
Générale du Groupe de Développement Outre-Mer
(Commission de la C.E.E.)

Erich WIRSING, Directeur Etudes et Programmes du Groupe de
Développement Outre-Mer (Commission de la C.E.E.)

Article 2. - le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel
de la République du Dahomey -

par le Président de la République
Le Grand Chancelier de l'O.N.D.

Fait à COTONOU, le 6 Octobre 1964